



# Règlement Appel à projets Eté 2010

Une proposition de financement pour des projets  
sur le comportement alimentaire au sens large.

---

Une action de la Fondation afin de soutenir  
les initiatives locales, régionales et nationales.



**Dossier téléchargeable sur:**

**[www.fondation-louisbonduelle.org/canada](http://www.fondation-louisbonduelle.org/canada)**

**Date limite de dépôt de dossier:**

**30 juillet 2010**

**Délibération du jury de la Fondation Louis Bonduelle:**

**30 septembre 2010**

# À appel à projets Été 2010

## A. Mission de la Fondation

La Fondation d'Entreprise Louis Bonduelle a été mise sur pied en 2004 par le Groupe Bonduelle, chef de file international de la production et la transformation des légumes. À vocation internationale, la Fondation œuvre pour l'intérêt général, avec comme objectif de faire évoluer durablement les comportements alimentaires. À ce titre, la Fondation s'efforce de mettre en œuvre des actions et de développer des outils afin d'aider les individus à consommer suffisamment de légumes. La Fondation informe et sensibilise sur les légumes grâce notamment à son site Internet <http://www.fondation-louisbonduelle.org/canada>

Une des principales actions de terrain de la Fondation Louis Bonduelle est l'Appel à projets. Depuis 2007, la Fondation Louis Bonduelle a appuyé financièrement plus de 200 projets reliés à la saine alimentation, pour la plupart en Europe. Ce programme de subventions est ouvert aux organisations canadiennes actives sur le terrain, qui peuvent ainsi soumettre leur candidature par des projets touchant la nutrition, le comportement alimentaire ou l'équilibre alimentaire et qui permettent d'améliorer les habitudes de consommation des Canadiens et Canadiennes.

## B. Projets éligibles

Tous les projets gravitant autour de la promotion de la saine alimentation sont éligibles.

### Exemple de projets pouvant être soutenus :

- Programmes d'information ou de valorisation du légume
- Programmes d'ateliers de cuisine
- Ateliers de sensibilisation à la nutrition, pièce de théâtre sur l'alimentation, etc.
- Programme en nutrition dans les écoles
- Action de découverte alimentaire auprès d'une population spécifique
- Etc.

- La subvention ne peut dépasser 70 % du budget total (hors frais de personnel)
- Une cible doit être clairement identifiée : enfants, adolescents, aînés, jeunes mamans...
- Une évaluation de l'efficacité du projet est demandée

## C. Critères de sélection et d'exclusion

### Sélection :

- Le projet est conforme à la mission de la Fondation
- Le projet est réaliste
- La méthodologie utilisée pour mesurer l'efficacité des actions est pertinente
- Le coût par personne touchée n'est pas excessif
- Le financement hors subvention est assuré

*Une attention particulière est portée aux projets insistant sur l'aspect fruits et légumes (frais, en conserve et surgelés).*

### Exclusion :

- Une activité à but lucratif, une activité portée par une agence (de communication notamment)
- Des événements sportifs, même s'ils ont un lien vers l'alimentation
- Un même projet ayant déjà été présenté deux fois

## D. Pièces à joindre impérativement au dossier de candidature

- Les devis correspondants aux frais du projet
- Une lettre de motivation précisant le montant de la subvention demandée

### Si l'organisation n'a jamais été subventionnée par la Fondation Louis Bonduelle :

- Copie des documents d'enregistrement de l'organisme et des lettres patentes, ou attestation officielle d'enregistrement
- Copie du rapport annuel
- Informations bancaires et code SWIFT

## E. Conditions générales de collaboration

Le projet financé fera l'objet d'une collaboration entre la Fondation Louis Bonduelle et l'organisme subventionné. Cette collaboration se distinguera par plusieurs volets :

### Engagement du partenaire :

- Le partenaire s'engage à réaliser le projet pour lequel il demande la subvention. À ce titre, il rendra compte à chaque trimestre de l'avancée du projet auprès de la Fondation Louis Bonduelle, lui en adressera toutes les preuves (lettres, photos, ...) et réalisera un bilan en fin de projet.
- Si la subvention était utilisée pour un autre objet que celui clairement énoncé dans l'appel à projets, la Fondation Louis Bonduelle pourrait demander expressément au partenaire le remboursement intégral de la subvention accordée.
- Le partenaire autorise la Fondation Louis Bonduelle à diffuser son nom et son logo sur les supports de communication évoquant l'appel à projets (dépliants, dossiers de presse, site Internet...)
- Le partenaire fait mention du partenariat avec la Fondation Louis Bonduelle dans tous ses supports de communication (annonces, comptes-rendus, assemblées générales d'association, articles...), en associant le logo et l'adresse Internet de la Fondation.

### Engagement de la Fondation Louis Bonduelle :

La Fondation s'engage à verser la subvention en un seul paiement au partenaire sélectionné après réception de toutes les pièces administratives demandées en page 3 dans la rubrique « pièces à joindre impérativement » et du dossier de candidature complété, daté et signé.

### Retourner le dossier à :

Fondation Louis Bonduelle  
Appel à projets été 2010  
90, rue Queen, Bureau 400  
Montréal QC, H3C 6X4

**Date limite de dépôt de dossier : 30 juillet 2010**

**Délibération du jury de la Fondation Louis Bonduelle : 30 septembre 2010**